

# La lettre de la Mairie

Novembre Décembre 2014

## LE MOT DU MAIRE

Le Conseil Municipal s'associe à moi pour vous souhaiter à tous, Plougrescantaises et Plougrescantais, de très bonnes fêtes de Noël en famille, auprès de proches ou d'amis.

Cette période de l'année se veut festive et j'espère qu'elle pourra l'être pour chacun d'entre vous.

À l'aube de 2015, en tant que Maire et avec l'ensemble de l'équipe municipale, je vous invite à nous rejoindre, le samedi 17 janvier prochain à 18 heures en la salle Michel Le Saint, pour assister aux traditionnels « vœux du Maire ». Vous serez toutes et tous les bienvenus à cette cérémonie. Celle-ci nous permet en tant qu'élus, au-delà de la « Bonne Année », de vous faire part du bilan de nos actions de l'année écoulée mais également des perspectives à venir. Votre présence y est donc importante!

Nedeleg laouen d'an holl!

Annette Piedallu

## LANCEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Vendredi 21 novembre, les conseillers municipaux ont voté à l'unanimité la délibération permettant le lancement de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui permet au Plan d'Occupation des Sols (POS) actuellement en vigueur à Plougrescant de rester valable jusqu'en mars 2017 au plus tard.

Si aucune démarche de révision n'avait été engagée, la loi ALUR votée en mars 2014 aurait confié au Préfet la charge de l'urbanisme à Plougrescant à partir du 1er janvier 2016. Il aurait appliqué des règles nationales standardisées et pénalisantes pour le développement de la commune.

L'objectif du PLU est d'avoir une vision exacte des possibilités d'évolution urbanistique sur notre commune. Il n'y aura plus d'incertitude pour tel ou tel terrain pour savoir si il est ou non constructible.

Pour que chaque habitant de Plougrescant puisse suivre la procédure et s'exprimer, la Municipalité a arrêté les modalités de concertation suivantes :

- la délibération du 21/11/2014 sera affichée durant au moins un mois à la mairie ;
- mention en sera faite dans un journal diffusé dans les Côtes d'Armor ;
- un registre « à feuillets non mobiles » est dès à présent à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie ;
- la délibération sera, dans son intégralité, consultable sur le site internet de la Commune : Mairie > Urbanisme > Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- au moins deux réunions publiques se tiendront pendant l'élaboration du P.A.D.D. et avant la fin du projet pour permettre aux administrés de s'exprimer sur les orientations choisies par la Municipalité.

C'est avec la volonté de défendre au mieux les intérêts des Plougrescantais que la Municipalité s'engage, avec détermination, dans ce projet complexe. Même si elle est encadrée par des objectifs législatifs, sa marge de manœuvre est réelle.

## LE POINT SUR LA 5ème TRANCHE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le 21 novembre une quinzaine d'habitants des rues de Kerilis, Pempont ont répondu à l'invitation de la Municipalité qui souhaitait leur exposer l'état d'avancement des travaux de la 5ème tranche d'assainissement.

En début de réunion, Mme le Maire a rappelé que, lors de la réunion du 10 juillet dernier, les personnes présentes avaient été informées qu'elles devraient s'acquitter d'une Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (PFAC) dont le montant avait alors été estimé à 1 500 €. Or les dernières études (métré supérieur à ce qui était calculé, sous-sol plus dur qu'espéré) indiquent que le montant des travaux sera supérieur à ce qui était prévu. Déduction faite des subventions accordées par l'État et l'Agence de l'Eau, chacun des 30 branchements coûterait environ 4 200 €.

La Commune va contracter un emprunt pour payer en partie les travaux. Les annuités de cet emprunt vont peser sur le budget global « Assainissement » et par conséquent

provoquer l'augmentation du prix du m<sup>3</sup> d'eau assaini.

Pour limiter cette hausse, ainsi que l'endettement de la Commune, la Commission des Finances a proposé que le montant de la PFAC soit porté à 2000 €, avec possibilité d'échelonnement au long de l'année 2015. Le tarif du m<sup>3</sup> serait porté à 1,42 € TTC ce qui correspond à une augmentation de la facture de 16,50 € TTC pour une consommation annuelle de 100 m<sup>3</sup>.

À cette PFAC, s'ajoutera la taxe de raccordement de 260 €, si le branchement est fait dans les 6 mois, de 950 € s'il est fait au-delà.

La parole a ensuite été donnée à MM. Hamier du Bureau d'Études DCI Environnement et Le Ferrec représentant la SETAP, l'entreprise choisie pour effectuer ces travaux, qui se sont efforcés de répondre le plus précisément possible aux questions de l'assistance.

## UN NOUVEAU COMMERCE À PLOUGRESCANT

C'est cet été que l'idée de racheter l'ancienne supérette « Proxi », fermée depuis plusieurs mois, a germé conjointement dans l'esprit de Fanny Le Rallec et de Frédéric Terrier.

Une véritable course contre la montre a alors commencé pour aboutir le mardi 11 novembre, après travaux d'embellissement, à l'ouverture du magasin. Aux couleurs du distributeur « Halles dis », une nouvelle enseigne « L'épicerie » apparaît au dessus de la porte d'entrée.

Première journée de travail encourageante. Les clients étaient au rendez-vous.

Fanny est une enfant du pays. Elle est bien consciente que c'est un atout. Cependant, tout comme son compagnon, elle mesure avec clairvoyance la charge qui va peser sur eux pour pérenniser ce commerce de proximité. D'autant plus que Frédéric, également entraîneur de pilote de moto de Grand Prix, ne sera pas toujours présent. Mais l'endurance il connaît.



Aussi ont-ils bien l'intention de relever avec beaucoup de punch ce nouveau défi.

En hiver, le magasin sera ouvert tous les jours sauf le lundi - de 8h à 12h30 et de 15h30 à 19h30 - et le dimanche matin de 8h à 13h ; possibilité de livraison à domicile d'octobre à mars. En période estivale, élargissement des horaires d'ouverture. Dépôt de pain et de gaz toute l'année.

Outre les habituels produits proposés en magasin, le jeune couple a l'intention d'enrichir son rayonnage en produits « bio », en particulier côté fruits et légumes régionaux.

La Municipalité est heureuse de la concrétisation de ce projet qu'elle a soutenu au maximum. Suite aux demandes récentes formulées par le jeune couple, quelques petits aménagements seront apportés dans les prochaines semaines dont le marquage au sol des places de stationnement le long de la chapelle

et 2 panneaux signalétiques précisant l'emplacement du parking proche du terrain de foot.

## À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Mme Virginie L'Anthoën, responsable administrative de la bibliothèque, étant en congé de maternité, et Mme Sophie Le Coadou animant dorénavant une séquence de TAPS (Temps d'Animations Péri-Scolaires), Madame le Maire a informé le Conseil Municipal, qu'après avis très favorable de la commission du Personnel, elle avait attribué un Contrat d'aide à l'Emploi (CAE) à Madame Héléne Mourocq.

Mme Mourocq est d'origine picarde mais habite en Bretagne depuis une vingtaine d'années dont 4 à Plougrescant. Elle travaillait déjà comme bénévole à la bibliothèque depuis l'année dernière.

Son contrat prévoit qu'elle effectuera 7 heures à l'accueil de la mairie et 13 heures à la bibliothèque.

Elle a participé à la réorganisation récente de celle-ci. Les livres sont rangés par thèmes :

- à la Une de l'actualité : guerre 14-18 mais aussi prix littéraires (Patrick Modiano, récent prix Nobel)
- romans du « terroir » ;
- nouveautés ;
- fonds documentaire....

Les livres pour la jeunesse, particulièrement recherchés l'été, trouvent leur place à l'étage.

Héléne Mourocq a contribué à la réalisation d'une

nouvelle présentation du blog de la bibliothèque - <http://plougrescant.webnode.fr/>. Il permet, entre autre, d'être informé des nouveautés mises à la disposition des lecteurs, le stock étant renouvelé fréquemment.

Les responsables rappellent que la bibliothèque possède un fonds de livres « classiques » qui peuvent intéresser lycéens et collégiens qui ne souhaiteraient pas les acheter ainsi que de nombreux livres « Large Vision ».

Ils rappellent aussi qu'ils peuvent passer commande de livres que les adhérents souhaiteraient voir figurer au catalogue.

Rappel : hors vacances scolaires, la bibliothèque est ouverte le lundi de 16 à 17 h, le mercredi de 15 à 18h, le jeudi de 16 à 17h et le samedi de 10 à 12h ; l'été et pendant les vacances scolaires, le mercredi de 16 à 18h et le samedi de 10h30 à 12h.



## CCHT : TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Par un vote unanime, le Conseil Municipal du 21 novembre a aussi approuvé à l'unanimité le transfert de compétence à la Communauté de Communes du Haut-Trégor (CCHT), à partir du 1er janvier 2015 :

- des sentiers de randonnée : à Plougrescant sont concernés le GR34 qui longe le littoral, le sentier d'interprétation inauguré au printemps dernier ainsi que les 4

boucles de « petite randonnée » qui permettent de découvrir le patrimoine de la commune ;

- des espaces naturels : à Plougrescant, ce sont les espaces propriétés du Conservatoire du Littoral dont la Maison du Littoral ; par conséquent, la gardienne du site du Gouffre, Mme Anne-Sophie Moreau, devient agent communautaire au 1/1/2015.